

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 JUIN 2026**

**TENUE À 19 H**

**ORDRE DU JOUR**

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 12 mai 2026 et séance extraordinaire du 26 mai 2026

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. Dépôt - rapport de la greffière - formation en éthique et déontologie des membres du conseil

Objet : prendre acte du dépôt, par la greffière, de son rapport confirmant la réception des déclarations des membres du conseil qui ont complété la formation obligatoire en éthique et en déontologie.

À titre de membres d'un conseil municipal, les élus doivent compléter une formation en éthique et déontologie en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) dans les 6 mois de leur entrée en fonction.

Les membres du conseil ayant complété la formation sont :

- Yves Lévesque
- Marc Bélisle
- Louis-Jean Garceau
- Maricka Giguère
- Jacques St-Louis
- Lynn Gravel
- Anthony Lafrenière-Gélinas
- Marie-Josée Suzor
- Caroline Walker

Il est à noter que les membres du conseil Josette Allard-Gignac et Jean-Yves Tremblay ont une période de 9 mois pour compléter leur formation, puisqu'ils en sont à un mandat successif.

6. Dépôt - rapport - suspension avec traitement

Objet : prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport de la directrice générale en matière de ressources humaines.

Conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport de la directrice générale fait état de la suspension avec traitement imposée à un employé syndiqué, le 25 mai 2026.

7. Nomination - contrôleur de projets - Direction générale - bureau de grands projets et planification

Objet : nommer une personne au poste de contrôleur de projets au bureau de grands projets et planification à la direction générale.

À la suite de la nomination du titulaire du poste à une autre fonction, le Service du capital humain a affiché le concours afin de pourvoir le poste vacant.

L'objet de la résolution est de nommer Francis Rioux à ce poste selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués. La date d'entrée en fonction demeure à déterminer.

8. Signature - aide financière - Coupe performance Québec

Objet : autoriser la signature d'une entente avec Club Karting Trois-Rivières relativement à l'événement Coupe performance Québec, avec une aide financière de 70 000 \$. L'événement se tient du 30 juillet au 6 août 2026 dans le stationnement du Centre Gervais Auto et le parc Jacques-Plante.

9. Signature - aide financière - Fête du Hockey de la 55

Objet : autoriser la signature d'une entente avec Fête du Hockey de la 55 relativement à l'événement Coupe de la 55, avec une aide financière de 50 000 \$.

La Coupe de la 55 est une compétition de hockey sur glace qui regroupe des équipes de la LHJMQ dont les Cataractes de Shawinigan et est organisée par Fête du Hockey de la 55. Cette organisation a démontré l'étendue des retombées potentielles pour le rayonnement de la Ville de Shawinigan.

10. Signature - aide financière 2026-2027-2028 - Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA)

Objet : autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) afin de favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants à Shawinigan.

L'aide financière pour 2026 est établie à 121 612 \$. Pour 2027 et 2028, les montants de l'aide financière seront fixés en fonction des budgets annuels de ces 2 exercices sans obligation pour la Ville.

11. Signature - convention d'aide financière - ministre des Transports et de la Mobilité durable

Objet : autoriser la signature d'une convention d'aide financière pour le transport en commun.

La Régie de transport un commun de Shawinigan (RTCS) a reçu une aide financière d'un montant de 813 324 \$ dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux transports collectifs. Ce programme a pris fin le 31 décembre 2023. Un montant de 640 132 \$ de l'aide financière versée à la RTCS en vertu de ce programme n'a pas été utilisé.

Le ministre des Transports et de la Mobilité durable souhaite permettre que ce montant soit utilisé pour le financement du transport collectif en 2025 et 2026.

12. Signature - avenant - convention de subvention - Réseau accès PME

Objet : autoriser la signature de l'avenant à la convention de subvention Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises intervenue avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

L'entente initiale se termine le 31 mars 2026. Cet avenant permet de prolonger l'entente pour deux années, soit jusqu'au 31 mars 2027. La subvention liée à cette entente est d'un montant de 215 000 \$ annuellement.

Depuis le début de l'entente en 2021, cette aide a permis l'embauche et le maintien de 2 ressources au Service de développement économique dédiées en support aux entreprises du territoire.

13. Signature - avenant - contrat de prêt FLI 2023

Objet : autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant au contrat de prêt FLI 2023 intervenu avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

À la suite de l'actualisation de notre Politique d'investissement du FLI mise à jour et adoptée le 12 mai dernier, le ministère a élaboré un avenant pour 2026-2028 afin de rendre le tout conforme et juridiquement valable.

À titre informatif, ce programme d'aide se fait sous forme de prêts à des entreprises qui répondent aux critères d'admissibilité.

#### 14. Contrat - remplacement du ponceau SHA-16 sur l'avenue de la Montagne

Objet : octroyer le contrat pour le remplacement du ponceau SHA-16 sur l'avenue de la Montagne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et pavage Boisvert inc., pour un montant total de 209 770 \$, taxes en sus; le tout selon les quantités estimées et les prix unitaires et forfaitaires déposés au bordereau de soumission.

Huit soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offres. Les travaux sont financés à 100 % par le programme TECQ 2024-2028. Le budget prévu est de 235 000 \$.

#### 15. Contrat - travaux de réparation des remontées mécaniques phase 3 - Station plein air Val-Mauricie

Objet : conclure un contrat de gré à gré pour la réalisation de travaux de réparation des remontées mécaniques - phase 3 à la Station plein air Val-Mauricie avec la firme Entretien et Inspection STC inc., celle-ci ayant l'expertise nécessaire afin d'assurer une cohérence technique et la connaissance des installations existantes.

Les travaux visent la dernière phase de remise aux normes des remontées mécaniques (T-bar ski) et (T-bar tubes), afin d'assurer leur conformité aux exigences réglementaires applicables, notamment en matière de sécurité et d'exploitation. Le montant total du contrat est d'un montant de 272 220 \$, taxes en sus.

Il est à noter qu'un avis d'intention a été publié le 7 mai 2026 pour permettre à la Ville de conclure un contrat avec un fournisseur unique.

#### 16. Contrat - réfection de pavage sur diverses rues - 2026

Objet : octroyer le contrat pour la réfection de pavage sur diverses rues en 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et pavage Boisvert inc., selon l'option 2, pour un montant de 2 240 393 \$, taxes en sus.

L'option 2 comprend les 8 sections, soit 1 section de plus que l'option 1 :

Section 1 - rue Trudel, entre boulevard Royal et avenue Champlain  
Section 2 - chemin du Parc-National, 950 mètres à partir du numéro civique 20  
Section 3 - avenue Frontenac et rue Sainte-Hélène  
Section 4 - 3<sup>e</sup> rue de la Pointe, entre avenue de la Station et avenue Tamarac  
Section 5 - boulevard Saint-Sacrement - entre boulevard Royal et rue Notre-Dame  
Section 6 - boulevard des Hêtres - entre rue Trudel et rue Saint-Jacques  
Section 7 - articles provisionnels  
Section 8 - chemin du Parc-National (section optionnelle)

Le budget prévu pour l'année est de 5,2 M\$. D'autres appels d'offres sont à venir.

#### 17. Adoption - règlement SH-1.119 - conseil municipal et ses comités, administration municipale, ordre et paix publique, circulation, stationnement et environnement

Objet : adopter le règlement SH-1.119 modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de l'administration municipale, de l'ordre et la paix publique, de la circulation et du stationnement.

#### 18. Adoption - règlement SH-675.1 - gestion contractuelle

Objet : adopter le règlement SH-675.1 modifiant le règlement de gestion contractuelle afin d'introduire des critères pouvant justifier l'octroi d'un contrat de

gré à gré avec mise en concurrence à un fournisseur autre que celui offrant le plus bas prix.

Les critères sont les suivants : préférence locale, préférence régionale ou provinciale, délai de livraison et réalisation ainsi que qualité et durabilité du produit.

19. Adoption - règlement SH-788 - emprunt 1,5 M\$ - jugement de la Cour supérieure

Objet : adopter le Règlement SH-788 décrétant un emprunt et une dépense de 1 500 000 \$ pour financer le paiement de la part de la Ville suivant le jugement en homologation d'une transaction intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2026, dans le dossier #410-17-002048-226 de la Cour Supérieure, impliquant Allen Entrepreneur Général inc. et la Ville de Shawinigan pour le projet de construction d'assainissement des eaux usées et de distribution d'eau potable dans le secteur Lac-à-la-Tortue.

20. Retour du surplus - Programme des résidences endommagées par la pyrrhotite

Objet : autoriser le trésorier et directeur des finances à émettre un chèque de 999 013,32 \$ au ministre des Finances du Québec.

En 2017, la Ville de Shawinigan a reçu du ministre des Finances une somme de 1 603 401 \$ afin de financer le programme des propriétés endommagées par la pyrrhotite. La Ville a versé 895 736,83 \$ en subventions dans le cadre des différentes demandes admissibles au programme et le montant placé a généré des revenus de 291 349,15 \$.

Le programme étant maintenant terminé, la Ville de Shawinigan doit remettre le montant inutilisé ainsi que les intérêts générés totalisant la somme de 999 013,32 \$.

21. Versement - aide financière - Fonds régions et ruralité - volet 2 - Ville de Shawinigan (projet Chantier repreneuriat Shawinigan)

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à même les sommes disponibles à l'égard du volet 2 de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028.

Le repreneuriat constitue un enjeu stratégique majeur selon les données du Québec, 16 000 entreprises envisagent un transfert à court terme. À Shawinigan, cela représente plus d'une centaine d'entreprises potentiellement en situation de transfert d'entreprise.

Par la présente résolution, la Ville souhaite créer une infrastructure locale complète pour soutenir le repreneuriat en offrant des outils, des services et un accompagnement adapté à la réalité des entreprises du territoire. Cela permettra d'assurer une transition fluide entre cédants et repreneurs, afin de prévenir la fermeture d'entreprises locales par manque de relève.

À cette fin, une somme de 80 000 \$ provenant du FRR sera attribuée pour ce projet appelé: Chantier Repreneuriat Shawinigan.

22. Demande d'inspection d'infrastructures ferroviaires et de matériel roulant - Chemins de fer Québec-Gatineau (CFQG)

Objet : demander officiellement à Chemins de fer Québec-Gatineau de procéder dans les meilleurs délais à :

- 1° une inspection exhaustive de l'ensemble de ses infrastructures ferroviaires situées sur le territoire de Shawinigan, incluant notamment les rails, traverses, aiguillages, ponts ferroviaires et autres composantes essentielles à la sécurité des opérations;
- 2° réaliser une vérification approfondie de l'état mécanique et de la conformité de son matériel roulant circulant sur cette portion du réseau ferroviaire;

3° rendre compte des mesures correctives ou préventives qui seront mises en œuvre à la suite du déraillement survenu le 26 mai 2026 afin de réduire les risques de récurrence ainsi que des conclusions de l'enquête sur les causes du déraillement, lorsqu'elles seront disponibles.

23. Affaires nouvelles

24. Mentions du conseil

25. Période de questions

26. Levée de la séance

---

Me Chantal Doucet  
Greffière

Non adopté